



Déclaration liminaire FSU CAPA « Recours RDVC » Mardi 3 et jeudi 5 mars 2026

Pour commencer, nous tenons à remercier les services du DPE pour la communication des documents afférents à cette CAPA dans des délais qui nous ont permis de préparer cette instance dans de bonnes conditions, ainsi que pour leur disponibilité, notamment pour la consultation des dossiers des collègues.

" Il n'y a pas de République sans professeurs" écrivait au mois de janvier le ministre de l'Éducation Nationale dans ses vœux aux enseignants, oubliant soit dit en passant de s'adresser aux autres personnels.... Si l'éloge a eu le mérite d'être formulé avec élégance, il est en total décalage avec les conditions de préparation de la rentrée 2026 et ce que vivent aujourd'hui les personnels qui exercent dans les collèges, lycées, LP et CIO.

En effet, s'il n'y a pas d'École sans professeurs, ce sont pourtant 245 nouveaux ETP d'enseignement et un poste de CPE qui seront supprimés à la rentrée prochaine. Lourd bilan pour notre académie qui conserve sa place sur la première marche du podium des suppressions de postes, place qu'elle occupe depuis 2017 au moins ! Depuis 9 ans c'est l'équivalent de 30 collèges qui ont été supprimés pour la seule académie de Lille, et cela même, quand nos effectifs étaient à la hausse. La faute à la démographie qu'ils disent ! Pourtant, si les créations/suppressions de postes avaient réellement dû suivre l'évolution démographique depuis 2017 ce seraient 10617 emplois qu'il nous faudrait créer à l'échelle nationale.

La FSU refuse ce discours fataliste qui voudrait, en pointant une baisse démographique, qui reste pourtant limitée dans l'académie de Lille (perte de seulement 3004 élèves pour les 492 collèges et lycées de l'académie), nous faire croire que ces suppressions sont nécessaires et nous faire accepter celles qui pourraient encore venir dans les années à venir.

Les personnels ne sont pas dupes, les arguments n'ont jamais été d'ordre pédagogique, ils sont purement économiques, cure d'austérité oblige, à défaut de vouloir imposer une meilleure justice fiscale pour financer nos services publics, améliorer les conditions d'apprentissages des élèves, de travail des personnels ou encore les conditions de rémunération de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. La baisse démographique annoncée aurait du être l'occasion pour l'État d'enclencher, enfin, une baisse significative du nombre d'élèves par classe et non un prétexte pour supprimer, encore et toujours, des moyens et maintenir ainsi des conditions de travail et d'apprentissage dégradées dans les collèges et les lycées. Rappelons ici que la France détient depuis de nombreuses années le record peu reluisant des classes les plus chargées de l'Union Européenne.

A côté de cela, notre École publique affronte une crise d'attractivité sans précédent à tel point que dans certaines disciplines et dans certains secteurs géographiques nous ne trouvons plus d'enseignants. Il faut dire que les gouvernements successifs se sont lourdement employés à aggraver cette crise : gel du point d'indice, blocage des carrières, suppressions de postes, concurrence entre les établissements, entre les collègues, dégradation continue des conditions de travail,

communication hors-sol en total décalage avec les réelles préoccupations et les nombreux besoins du terrain, sans oublier la loi dite de la Transformation de la Fonction Publique dont les personnels et le service public d'éducation n'en finissent plus d'en subir les conséquences. Tout a été mis en œuvre depuis des années pour contribuer à la situation actuelle : pari gagné pour le président Macron et ses gouvernements.

Que manquait-il à ce triste tableau ? De nouvelles suppressions de postes, dont l'impact en termes de mesures de cartes scolaires sera particulièrement lourd cette année. L'inquiétude est vive pour les réaffectations, et cette problématique risque d'éloigner davantage les personnels de leurs métiers. La FSU sollicite la bienveillance de l'administration quant à la situation des personnels qui doivent subir ces mesures. Elle demande à ce que toutes les dispositions possibles puissent être prises pour permettre le maintien des personnels dans les établissements, voir la réaffectation au plus proche. Les berceaux stagiaires ne doivent pas être un frein aux réaffectations des personnels. La FSU rappelle sa revendication, à savoir que les fonctionnaires stagiaires puissent être affectés en surnombre sur le services des tutrices/tuteurs volontaires, et ce afin de garantir les meilleures conditions possibles d'entrée dans le métier de nos futurs collègues, tout en améliorant la fluidité du mouvement des personnels titulaires.

Comme toujours, la FSU se mobilisera aux côtés des personnels et pour l'École publique. Elle les appelle à prendre part aux actions et mobilisations initiées à la veille des vacances pour dénoncer le sort fait à notre service public d'Éducation Nationale et à ses personnels.

Pour en revenir à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas poursuivre cette déclaration sans faire un bilan de la mise en œuvre du PPCR qui fêtera ses 10 ans l'année prochaine!

Si le PPCR est loin d'avoir tout réglé, la FSU tient à rappeler à ses détracteurs que sa mise en œuvre s'est faite, malgré des insuffisances, largement au bénéfice des agents. Et pour cause :

- Rappelons qu'avant le PPCR, de nombreux collègues n'accédaient pas à la hors-classe et restaient bloqués à l'échelon 11 de la classe normale jusqu'à leur départ en retraite
- Rappelons que depuis le PPCR, l'accès à la hors-classe est garanti pour toutes et tous : l'âge moyen d'accès au grade ne cessant par ailleurs de diminuer depuis 9 ans
- Rappelons le raccourcissement de la classe normale dont une grande majorité de collègues ne voit pas le 11ème échelon parce qu'ils accèdent à la hors-classe avant celui-ci.
- Rappelons la création de l'échelon 7 de la hors classe qui a permis d'améliorer un peu les fins de carrières et les retraites.
- Rappelons la quasi déconnexion entre l'avancement et l'évaluation avec la mise en œuvre des rendez-vous de carrière, qui ont pu, soulignons-le, participer à apaiser les relations entre évaluateurs et évalués.

Le bilan est là, et il serait d'une grande mauvaise foi de le contester tant les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour autant la FSU ne tombe pas dans l'angélisme, le PPCR n'a en effet pas tout réglé, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat des personnels, et comporte plusieurs limites dont la principale demeure les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, trop restrictives, opaques et sources d'une profonde injustice pour une immense majorité de personnels. Nous connaissons que trop bien la chanson, encore une fois vous nous parlerez du mérite. Pourtant, le bilan de la campagne 2024-2025 des rendez-vous de carrières nous montre qu'une grande majorité des personnels du second degré fait très bien son travail et en est méritante. Les personnels sont d'autant plus méritants qu'après le constat partagé en introduction, ils continuent, sans moyens, à porter à bout de bras, et bien souvent seuls, une École publique qui menace de s'effondrer.

Ce mérite que vous évoquez, est par ailleurs source de profondes inégalités. Pour exemple, un.e enseignant.e du premier degré a aujourd'hui 600 fois plus de chances d'accéder à la classe exceptionnelle qu'un.e certifié.e., et peut même y accéder avec un seul avis "Favorable".

La FSU continue d'exiger une refonte des carrières, avec dans l'urgence la mise à plat des conditions d'accès à la classe exceptionnelle qui doit devenir un réel débouché de carrière accessible pour toutes et tous, seule solution pour redonner aux personnels des perspectives salariales et tenter de limiter les pertes de pouvoir d'achat en fin de carrière et à la retraite.

Du côté de l'évaluation, si un chemin a déjà été parcouru en faveur des personnels ; notamment du fait de la quasi-déconnexion entre évaluation et avancement, la campagne des rendez-vous de carrière qui s'est achevée en septembre nous rappelle que tout n'est pas réglé et qu'il y a encore beaucoup de marges de progrès.

Pour exemple, nous nous étonnons que le seul dossier étudié pour le corps des CPE, malgré 8 items évalués à "excellent" et 3 à "très satisfaisant", n'ait qu'une appréciation finale portée à "très satisfaisant". Comment se fait-il que ce collègue ait dû formuler un recours et même saisir cette CAPA ?

Cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'elle ne fait que renforcer le sentiment d'une évaluation arbitraire. Aussi, comme pour les années précédentes, la FSU demande à ce que tous les dossiers pour lesquels un nombre d'avis majoritaire ne s'est pas traduit par l'appréciation finale afférente, soient automatiquement réévalués, afin que les décisions votées par cette instance puissent enfin permettre aux personnels de se sentir reconnus et respectés.

Par ailleurs, notons que pour de nombreux dossiers présentés ce jour, les recours sont ~~soient~~ motivés par des baisses d'avis sur des ITEMS et/ou des appréciations finales incompréhensibles faute d'explication et de dialogue sur ces dégradations, que ce soit dans le cadre de l'entretien ou dans l'appréciation littérale des évaluateurs.

Rappelons que le dispositif des rendez-vous de carrière a été instauré pour obtenir une évaluation des personnels plus juste et de valoriser les parcours de carrière de chacun et de chacune. C'est pourquoi cette pratique nous semble contraire à l'esprit du PPCR et participe, selon nous, au ressentiment des personnels, qui - faute d'explications- ne peuvent y voir qu'une décision arbitraire. Nous réitérons donc notre demande, à savoir que l'examen des recours se fasse en tenant compte des éléments dont nous disposons en l'état sans qu'il y ait besoin d'interroger les évaluateurs sur leur évaluation afin qu'un argumentaire plus négatif soit rendu.

De plus, sur des dossiers similaires, l'administration s'était engagée l'année dernière à ce qu'un dialogue soit engagé par l'évaluateur afin que l'agente ou l'agent puisse comprendre ces dégradations. Cette pratique n'est pas acceptable pour la FSU : revenir plus d'une année après une évaluation vers un.e agent.e pour lui notifier un regard moins valorisant n'a de sens que si l'objectif est de générer davantage de souffrance et d'enterrer davantage la confiance des personnels vis-à-vis de leur employeur. La FSU n'acceptera donc pas, qu'en réponse aux recours individuels, la réponse apportée soit l'engagement d'une clarification de la part d'évaluateurs qui n'ont pas pris soin de remplir leur tâche dans le cadre défini.

Nous le rappelons, cette CAPA doit apporter aux personnels qui la sollicitent la juste reconnaissance de leur engagement professionnel, qui doit s'apprécier sur l'ensemble de la carrière des agents et dans le respect de l'égalité professionnelle. Cette reconnaissance est d'autant plus nécessaire dans le contexte de crises que les personnels n'en peuvent plus d'endurer. Car, en effet, si cette CAPA n'a pas compétence à régler tous les maux de notre Ecole Publique, elle a - par contre- la possibilité de prendre des décisions en faveur des personnels qui réclament, avec les recours

qu'ils ont pu formuler, de l'écoute, du respect et de la reconnaissance.